

Nouméa, le 2 août 2024

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie crée un Comité de prospective

L'ACNC, qui assure un rôle de conseil auprès des institutions locales, a souhaité **renforcer son expertise économique au travers de la création d'un Comité de prospective**. La situation de crise économique exceptionnelle que traverse la Nouvelle-Calédonie amène nécessairement à repenser le modèle concurrentiel et économique du territoire dans le cadre de sa reconstruction. Ce Comité permettra ainsi à l'ACNC de **préparer la sortie de crise, et la reprise économique**.

Le Comité de prospective de l'ACNC est composé à ce jour de quatre membres :

- **Frédéric Marty**, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique et ancien membre du Collège de l'Autorité métropolitaine de la concurrence ;
- **Jérôme Philippe**, avocat associé chez Freshfields Bruckhaus Deringer et représentant non-gouvernemental de l'Autorité de la concurrence métropolitaine auprès du Réseau international de la concurrence ;
- **Henri Piffaut**, conseiller auprès du directeur chargé de la mise en œuvre du règlement sur les subventions étrangères à la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne et membre du Collège de l'Autorité Polynésienne de la concurrence ;
- **Vivien Terrien**, Vice-Président de l'Autorité de la concurrence métropolitaine et membre du Collège de l'Autorité polynésienne de la concurrence.

Le Comité de prospective **appuiera bénévolement l'ACNC sur des sujets structurels et réglementaires** bien connus de l'économie calédonienne : la régulation des prix ; les protections de marché et les contingentements d'importation, les risques de distorsion de concurrence créés par des aides publiques aux entreprises...

Il sera également un appui pour l'ACNC, tant dans son accompagnement des entreprises pour faciliter leur reconstruction que pour sa vigilance face aux tentations des entreprises, exacerbées par la crise, de fausser le jeu de la concurrence (risques de « cartels de crise » anticoncurrentiels, de concentration excessive du pouvoir de marché...).

